



## **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire**

### **Société CELLCOM**

Société Anonyme au capital de 4 461 532 Dinars

Siège Social : 25, Rue de l'Artisanat Charguia II, Ariana, Tunisie

Registre de Commerce : B112591998

Matricule Fiscal : 624926H/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le 30 Mai 2016 à 15H00 à la Maison de l'Entreprise sise aux Berges du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2015,
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2015,
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015,
- 4- Quitus aux Administrateurs,
- 5- Distribution de dividendes,
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2015 et des résultats reportés,
- 7- Paiement de jetons de présence au Conseil d'Administration,
- 8- Autorisation au Conseil d'Administration pour l'achat et la revente des actions émises par la société en vue de réguler leur cours sur le marché financier conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier,
- 9- Approbation des conventions dans le cadre de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales,
- 10- Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration,
- 11- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018,
- 12- Formalités et Pouvoirs,
- 13- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société.

**Le Conseil d'Administration**



## إستدعاء للجلسة العامة العادية شركة سلكوم

شركة خفية الاسم، رأس مالها 4.461.532 دينار

مقرها الاجتماعي 25 نهج الصناعات التقليدية .المنطقة  
الصناعية الشرقية 2، اريانة، تونس

السجل التجاري B112591998

المعرف الجبائي 624926H/A/M/000

السيدات و الأنسات و السادة المساهمون في رأس مال شركة سلكوم مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية للشركة التي ستعقد يوم 30 ماي 2016 على الساعة الثالثة بعد الزوال بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات "دار المؤسسة" الكائن بضاف البحيرة بتونس للنظر و التداول حول المسائل المدرجة بجدول الأعمال الآتي :

- 1- قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المحاسبية 2015 ،
- 2- قراءة تقارير مراقبي الحسابات للقوائم المالية للشركة و كذلك القوائم المالية المجمعة لسنة 2015 ،
- 3- المصادقة علي التقرير السنوي و القوائم المالية للشركة و كذلك القوائم المالية المجمعة لسنة 2015 ،
- 4- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة ،
- 5- توزيع الأرباح ،
- 6- تخصيص نتائج السنة المالية 2015 ،
- 7- دفع منحة الحضور لأعضاء مجلس الإدارة ،
- 8- التفويض لمجلس الإدارة بإمكانية بيع و شراء أسهم الشركة بالسوق المالية وذلك طبقا للفصل 19 (جديد) من القانون عدد 117 لسنة 1994 المؤرخ في 14 نوفمبر 1994 المتعلق بإعادة تنظيم السوق المالية وذلك بغية تعديل أسعارها في السوق.
- 9- المصادقة على العمليات الخاصة بموضوع الفصل 200 و ما يليه من مجلة الشركات التجارية ،
- 10- تسمية أعضاء جدد في مجلس الإدارة ،
- 11- تسمية مراقبي الحسابات للفترة 2016-2018 ،
- 12 - إسناد تفويض ،
- 13- مسائل مختلفة .

جميع الوثائق اللازمة موضوعة على ذمة المساهمين، في الأجل القانوني، للإطلاع عليها بالمقر الاجتماعي للشركة .

مجلس الإدارة

## **ORDRE DU JOUR DE L'AGO**

Conformément aux dispositions statutaires, nous proposons de convoquer l'assemblée générale ordinaire pour le 30 Mai 2016 à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité de l'exercice 2015,
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2015,
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015,
- 4- Quitus aux Administrateurs,
- 5- Distribution de dividendes,
- 6- Affectation du résultat de l'exercice 2015 et des résultats reportés,
- 7- Paiement de jetons de présence au Conseil d'Administration,
- 8- Autorisation au Conseil d'Administration pour l'achat et la revente des actions émises par la société en vue de réguler leurs cours sur le marché financier conformément à l'article 19 nouveau de la loi n° 94-117 portant réorganisation du marché financier,
- 9- Approbation des conventions dans le cadre de l'article 200 et suivants du CSC,
- 10- Nomination de nouveaux membres du Conseil d'Administration,
- 11- Nomination du commissaire aux comptes pour les exercices 2016, 2017 et 2018,
- 12- Formalités et Pouvoirs,
- 13- Questions diverses.

## PROJET DE RESOLUTIONS DE L'AGO

### PREMIERE RESOLUTION

#### APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2015

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015, qui font apparaître les informations suivantes (en DT):

Rubrique	Individuels		Consolidés	
	2015	2014	2015	2014
Total du Bilan	30 843 389	27 347 986	31 181 064	27 535 945
Capital social	4 461 532	4 461 532	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	54 122 904	41 965 153	54 190 496	42 110 207
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>3 098 536</b>	<b>2 426 059</b>		
<b>Résultat de l'exercice consolidé</b>			<b>3 078 624</b>	<b>2 427 857</b>
Intérêts des minoritaires			6 040	21 772
Résultats reportés	2 272 124	740 548	2 362 815	833 652
Total des capitaux propres	15 714 618	13 352 236	15 995 141	13 503 811

### DEUXIEME RESOLUTION

#### QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

### TROISIEME RESOLUTION

#### AFFECTATION DU RESULTAT ET DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Les actionnaires décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2015 et les résultats reportés comme suit :

Rubrique	En Dinar Tunisien
Résultat de l'exercice	3 098 536
<b>Résultats reportés</b>	<b>2 272 124</b>
Résultat à affecter	5 370 660
Réserve légale	268 533
Reste à distribuer	5 102 127
<b>Dividendes à distribuer (à raison de 0,210 DT/ action)</b>	<b>936 922</b>
Montant à affecter au compte report à nouveau	4 165 205

La date de distribution des dividendes est fixée pour le 15 juillet.

## QUATRIEME RESOLUTION

### **ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE**

Les actionnaires décident d'attribuer au Conseil d'Administration des jetons de présence, au titre de l'exercice 2015, d'une valeur globale nette de 30 000 DT.

## CINQUIEME RESOLUTION

### **AUTORISATION D'ACHAT ET DE REVENTE DES ACTIONS DE LA SOCIETE**

L'assemblée générale ordinaire accorde son autorisation au conseil d'administration à acheter et à revendre les actions propres de la société, dans le cadre des dispositions de l'article 19 nouveau de la loi n° 94/117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par la loi n° 99/92 du 17 Août 1999 relative à la relance du marché financier et l'arrêté du Ministre des Finances du 17 Novembre 2000, en vue de réguler ses cours sur le marché.

Elle délègue au Conseil d'administration le pouvoir de fixer les prix maximum d'achat et minimum de revente, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée et l'autorise à utiliser les réserves extraordinaires pour la couverture des moins-values pouvant être constatées.

## SIXIEME RESOLUTION

### **APPROBATION DE CONVENTIONS**

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent les dites conventions dans leur ensemble.

Ils approuvent aussi la continuité de leurs effets pour l'exercice 2015.

## SEPTIEME RESOLUTION

### **NOMINATION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**

L'Assemblée Générale décide de nommer pour une période de trois ans, soit jusqu'à la date de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018 les nouveaux administrateurs suivants :

- Mr Nabil Triki,
- Mr Mehdi Charfi,
- Et Mme Hela Hariz épouse Louati.

## HUITIEME RESOLUTION

### **NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES POUR LES EXERCICES 2016, 2017 ET 2018**

L'assemblée décide de nommer en qualité de commissaire commissariat aux comptes, au titre des exercices 2016, 2017 et 2018, le Cabinet d'Expertise Comptable :

« Conseil Audit Formation »  
sis au Passage du Lac VAN, les Berges du Lac, Tunis,

membre de PricewaterhouseCoopers,  
représenté par son Gérant Monsieur Abderrahmen FENDRI,  
inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie.

## DIXIEME RESOLUTION

### **POUVOIRS**

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.